



Étape	Explications
1	Creuser le canal de dérivation temporaire du cours d'eau en laissant les deux extrémités «A» et «B» fermées.
2	Enlever graduellement la digue «A» en amont du canal de dérivation et laisser décanter l'eau au moins 48 h; ce temps peut être réduit à 24 h si <u>tous</u> les sédiments ont pu se déposer.
3	Enlever la digue «B» en aval du canal de dérivation.
4	Installer la digue «D» en amont de la section du cours d'eau à aménager.
5	Après le drainage de l'eau, installer la digue «C» en aval de la section du cours d'eau à aménager.
6	Installer la nouvelle structure (ponceau ou pont).
7	Ouvrir graduellement la digue «D» en amont de la section du cours d'eau à aménager et laisser décanter au moins 48 h; ce temps peut aussi être réduit à 24 h si <u>tous</u> les sédiments ont pu se déposer.
8	Enlever la digue «C» en aval de la section du cours d'eau à aménager.
9	Remblayer le canal de dérivation en commençant par l'amont.
10	Stabiliser les rives de la section du cours d'eau à aménager et renaturaliser l'emplacement du canal de dérivation.

Client :

Québec 
Ministère
des Transports

Projet :

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
CONTOURNEMENT DE LA ROUTE 155 À LA TUQUE
DANS LA MRC LE HAUT-SAINT-AURICE

Titre :

ÉTAPES DE RÉALISATION D'UNE DÉRIVATION
TEMPORAIRE D'UN COURS D'EAU

Date :

Juin 2002

Échelle :

Aucune

Dossier :

3001014

Figure :

7

 **Groupe HBA**
experts-conseils